

Conditions générales de vente

Version du 09 janvier 2025

➤ Désignation

Objectif Compétences de Demain, désignée par son sigle OCD est une association oeuvrant dans le champ social, de la médiation scolaire et de la formation professionnelle. Son siège social est fixé au 585 Chemin du Vallon de Bagnols, 13090 Aix en Provence.

OCD conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra- entreprises, dans le Pays d'Aix en Provence et sur l'ensemble du Département des Bouches du Rhône, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- ◆ **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès d'OCD
- ◆ **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation
- ◆ **formations interentreprises/modalité collective** : les formations inscrites au catalogue d'OCD et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures
- ◆ **formations intra-entreprises/modalité collective** : les formations conçues sur mesure par OCD pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients, regroupant plus de 3 stagiaires.
- ◆ **formations intra-entreprises/modalité individuelle** : les formations conçues sur mesure par OCD pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients, regroupant au plus 3 stagiaires.
- ◆ **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- ◆ **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- ◆ **CPF** : Compte Personnel de Formation

➤ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par OCD pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente.

Hormis les formations achetées dans le cadre d'un marché public ou d'un conventionnement, Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Dans le cas de recours au CPF pour financer la formation, (formations au certificat CleA uniquement), les conditions posées par les règles de financement du CPF s'appliquent prioritairement concernant tous les articles suivants.

➤ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et Toutes Taxes Comprises (OCD n'étant pas soumis au régime de la TVA) ou hors taxes selon l'éventuelle exigence du client, dans quel cas ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'OCD.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

OCD aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à OCD.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à OCD. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par OCD au **Client**.

Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à OCD au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, OCD se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné.

En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.



➤ **Débit et remplacement d'un participant**

En cas de débit signifié par le **Client** à OCD au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, OCD offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue d'OCD, et après accord éventuel de l'**OPCO**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**.

➤ **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par OCD.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'OCD distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**. Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à OCD.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le **Client**, OCD se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- ✓ si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation: aucun frais d'annulation.
- ✓ si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix TTC. de la formation.
- ✓ si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC. de la formation

➤ **Horaires et accueil**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation :

- ✓ Les formations se déroulent à l'Espace d'Arbaud 8 Rue Charloun Rieu de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi- journée.

➤ **Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité.

Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à OCD ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, OCD se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

OCD peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

➤ **Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par OCD au **Client** :

Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à OCD par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre OCD, l'**OPCO** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, OCD remet une attestation de formation au **Stagiaire**.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, OCD lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

➤ **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, OCD est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

OCD ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à OCD, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'OCD.

➤ **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par OCD pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des oeuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'OCD.

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

➤ **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

➤ **Confidentialité et communication**

OCD, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par OCD au **Client**.

OCD s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par OCD comme client de ses formations.

A cet effet, le **Client** autorise OCD à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

➤ **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'OCD.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, OCD conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, OCD s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

➤ **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le **Client** et OCD à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les Tribunaux des Bouches du Rhône seront seuls compétents pour régler le litige.